

Ce protocole se base sur le « Protocole Reprise Sport Amateur et Activités Vivre Ensemble » de la FFBB du 15/12/2020

➤ Modalités générales

- Pour pouvoir participer à l'activité, chaque participant doit s'inscrire au moins 48h avant la séance auprès de :

Nicolas PEROT

SMS : 07 85 70 76 78

ou MAIL : nicolas.perot90@gmail.com

- Les entraîneurs tiennent un listing de présence (nom/prénom/groupe/catégorie/date) pour permettre un traçage en cas de COVID19
- La pratique sportive proposée s'effectue sans contact et avec une distanciation physique d'au moins 2m
- Le planning permet de respecter les horaires du couvre-feu
- S'assurer de ne pas avoir de symptômes COVID
- Le respect des gestes barrières sera observé par tous

➤ Reprise d'une activité sportive en gymnase pour les mineurs (U7 à U18)

- Nombre limité à 12 participants par séance (2 groupes de 6)
- Afin de limiter le brassage, merci de respecter les heures et lieux indiqués sur le planning
- Vestiaires fermés, les joueuses/joueurs arrivent en tenue
- L'accueil du public, autre que les mineurs et les personnes strictement nécessaires au déroulement de l'activité, n'est pas permis
- Chaque joueuse/joueur amène son ballon
- Port du masque obligatoire à partir de 6 ans sauf pendant les temps d'exercices
- Port du masque obligatoire pour les entraîneurs
- Pas de passe, pas d'opposition, aucun contact, distanciation physique d'au moins 2m lors de la pratique
- Utilisation du gel hydroalcoolique par tous avant chaque nouvelle activité physique
- Le gymnase est aéré dans la mesure du possible entre chaque groupe
- Le matériel sera nettoyé par les entraîneurs à chaque changement de groupe

➤ Reprise d'une activité sportive à l'extérieur pour les équipes sénières

- Les entraînements auront exclusivement lieu à l'extérieur, sur les espaces du COS
- Les groupes sont limités à 10 participants et ne doivent pas se mélanger (principe de non brassage)
- Arrivée au plus tôt 10 min avant le début des entraînements et départ dès la fin de la séance
- Port du masque obligatoire sauf pendant les temps d'exercices
- Port du masque obligatoire pour les entraîneurs
- Distanciation physique d'au moins 2m lors de la pratique

